

<p><u>PRESENTATION :</u> L'hôtelier a la liberté de ne pas recevoir les clients dont la tenue est indécente et négligée, les clients ayant un comportement bruyant ou incorrect, alcoolisé, les clients dont le comportement est contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public.</p>	<p><u>EN CAS D'INTERRUPTION DE SEJOUR :</u> Il ne sera procédé à aucun remboursement. De même, en cas de départ anticipé, le séjour est dû dans sa totalité selon les conditions de la réservation. Les retards à l'arrivée ou les départs anticipés ne peuvent en aucun cas donner lieu à remboursement.</p>
<p><u>NUISANCES :</u> Pour le respect du repos des autres clients, veillez à ne pas claquer les portes ni à faire trop de bruit particulièrement entre 22H00 et 8H00 du matin. Tout bruit de voisinage lié au comportement d'une personne, pourra amener l'hôtelier à inviter le client à quitter l'établissement sans remboursement, dès lors que le bruit engendré est de nature à porter atteinte à la tranquillité de la clientèle (art. R.1334-30 et R.1334-31 du Code de la Santé Publique). Une chambre d'hôtel est un lieu de repos.</p>	<p><u>DEGRADATION :</u> Nous vous demandons de respecter les lieux ainsi que la décoration de votre chambre. En cas de problème, le client devra engager sa responsabilité civile. Toute souillure, casse ou dégradation pourra vous être facturée. Pendant votre séjour, une clef magnétique vous sera remise vous permettant le libre accès à votre chambre; en cas de perte, la clef vous sera facturée 15€. En cas de départ très tôt le matin, pensez à laisser votre clef dans la chambre ou à la réception.</p>
<p><u>OCCUPATION DES CHAMBRES :</u> Le client ne peut introduire dans la chambre <b>des tierces personnes non connues par l'hôtelier</b>, sauf autorisation de ce dernier. De même, le client ne peut louer une chambre pour un nombre de personnes supérieur à celui prévu par les règlements en vigueur. L'hôtel se réserve le droit de facturer au client responsable le coût de la chambre correspondant au nombre de personnes en trop, en présence ou non du client, aux tarifs en vigueur au moment de la transgression du règlement intérieur. L'hôtel débitera la carte bancaire du client indélicat.</p>	<p><u>INTERDICTIONS :</u> Nous vous rappelons que l'interdiction de fumer est en vigueur dans tous les lieux publics depuis le 2 janvier 2008. Il est également absolument interdit de fumer dans les chambres pour des raisons évidentes de sécurité et de confort (le non-respect entraînera une indemnité de 190€/séjour pour remettre la chambre en état). Il est interdit d'utiliser dans les chambres des appareils à gaz, exemple : réchaud, wok électrique ou autre appareil ménage et culinaire etc... Il est interdit de faire du commerce au sein de l'hôtel ou sur le parking. Vous avez à disposition dans vos chambres des étendoirs, merci de les utiliser car il est interdit de faire sécher vos vêtements et serviettes sur les rambarde des terrasses.</p>
<p><u>PAIEMENT :</u> La totalité du règlement se fait à l'arrivée. Nous acceptons les paiements en espèces (maximum 1000€) et en cartes bancaires suivantes : Visa, Mastercard ou par virement. Nous demandons à toute personne séjournant dans notre établissement de présenter une pièce d'identité. Dans le cas où vous ne pourriez pas nous fournir ce document, nous serions contraints de ne pas accéder à votre demande de location de chambre.</p>	<p><u>ENTRETIEN DES COINS CUISINE EN CHAMBRE :</u> <b>Il est à la charge du client d'entretenir le coin cuisine</b> mis à disposition dans la chambre. Un forfait d'entretien pourra être facturé <b>80€</b> le jour du départ si nécessaire. Tout objet perdu ou détérioré doit être signalé à la réception durant le séjour ou le jour du départ et pourra être facturé et débité sur la carte bancaire du client.</p>
<p><u>ANNULATION :</u> Toute annulation doit nous parvenir 48H avant la date d'arrivée. Dépassé ce délai, la réservation est due.</p>	<p><u>LA TAXE DE SEJOUR :</u> Non incluse dans le prix de la réservation, elle est en vigueur dans la commune. Nous ne proposons pas d'assurance annulation. Nous</p>

	<p>vous conseillons donc d'en souscrire une auprès de votre compagnie d'assurance.</p>
<p><u>ACCES AUX CHAMBRES</u> A son arrivée, sauf accord de l'hôtelier, le client ne peut pas exiger d'occuper la chambre avant 16 heures. La location à la nuit cesse à 11H, quelle que soit l'heure d'arrivée du client. Un service de bagagerie permet aux clients de confier leurs bagages à la réception de l'hôtel en échange d'un reçu qui sera exigé pour leur restitution.</p> <p><u>ANIMAUX :</u> Les animaux ne sont pas acceptés dans l'hôtel.</p> <p><u>PETIT-DEJEUNER :</u> Le petit-déjeuner est servi de 6h30 à 9h30.</p>	<p><u>PISCINE :</u> La piscine est strictement réservée à la clientèle de l'hôtel. Elle est ouverte de 8h00 à 20h00. Elle n'est pas surveillée et de ce fait n'est pas autorisée aux enfants de – de 16 ans sans accompagnateur adulte.</p> <p><u>RESPONSABILITES :</u> Les enfants sont sous l'entière responsabilité de leurs parents. Tout dommage ou nuisance causé volontairement ou involontairement devra être acquitté par la personne ayant réservé la chambre.</p>

### ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le règlement intérieur de l'hôtel s'applique à l'ensemble des réservations. Tout séjour entraîne l'acceptation des conditions particulières et du règlement intérieur de l'hôtel. Le non-respect des dispositions ci-dessus entraîne la résiliation immédiate du contrat.

EN CAS DE NON RESPECT PAR LE CLIENT D'UNE DE CES CONDITIONS, L'HÔTELIER SE TROUVERA DANS L'OBLIGATION D'INVITER LE CLIENT A QUITTER L'ETABLISSEMENT SUR LE CHAMPS ET CE, SANS AUCUNE INDEMNITE.